

N/REF : 7/04/2026 12H02 C:003808 I:14369
V/REF : AC/C44039
V/Email reçu le Mardi 07/04/2026 à 12H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SIN
IMMEUBLE : RES SILENE -SIN
3/5, IMPASSE JEAN MERMOZ
.
56400 AURAY

Rennes, le 22 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 3 IMPASSE JEAN MERMOZ - MR ANDRADE 07 80 17 31 43
LOGEMENT N° 112344, PORTE N°B12, 1° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉPARATION FUITE DANS LA SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : GOUTTES A GOUTTES SUR ROBINET MACHINE A LAVER
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT ROBINET MACHINE A LAVER
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/04/26 à 10H09 Mme A LE HELLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritiques (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	PBL383-FP.Robinetterie MaL	1	138,94	138,94
TOTAL H.T.				138,94
T.V.A. a 10,00%				13,89
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>152,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.